

Domination et Antiquité

Aspects culturels

Depuis que les idéologies traditionnelles se sont diluées, la gouvernance mondiale s'est métamorphosée. Naguère encore, et assurément jusqu'à la chute du mur de Berlin, le phénomène de pouvoir reposait sur une Vérité de nature philosophique, prenait appui sur un système économique et maintenait un ordre social. Après 1989, la quasi-totalité du monde s'est rangée à l'ordre néolibéral. Dès lors tout a changé, car le pouvoir n'exprime plus un message, mais incarne un ordre. Celui-ci repose sur une culture mondialisée, issue des valeurs des États-Unis du XX^e siècle.

Cette culture commune qui induit et accompagne l'ordre social traduit une domination confortée par la technologie. Peut-on oser le parallèle avec Rome ? Tout porte à croire, en effet, que la langue des Romains a d'abord été perçue comme une langue belliqueuse, agressive et dominatrice. Et dans le sillage de la langue, c'est toute une manière de vivre, une *latina vitae via* qui s'impose bientôt au bassin méditerranéen. Toutefois les différences sont grandes entre la *pax romana* et la *pax americana*.

Tout d'abord la romanité hérite de multiples influences culturelles et chacun connaît la formule d'Horace, *Græcia capta cepit ferum victorem*¹. Notre rencontre fera du reste la part belle à la Haute Antiquité. À l'inverse, les États-Unis recueillent des cultures venues de partout, dont la cacophonie ne trouve à s'accorder que dans la fierté du drapeau, voire dans la notion de destinée manifeste. Dans le premier cas les diversités étaient compatibles, car elles étaient pour la plupart interpénétrées de longue date, tandis que dans le second elles se juxtaposent dans le mythe du *melting pot*², dont on sait qu'il n'a jamais réussi à créer une société pacifiée. L'actualité est même, hélas, là pour témoigner du contraire. En outre, on ne peut pas dire que la romanité soit l'expression d'une culture simplement italiote, alors que la culture américaine exprime majoritairement une culture anglo-saxonne, incarnée par les WASP³, même s'ils sont aujourd'hui violemment attaqués. Faut-il donc revenir à la théorie du choc des civilisations ?

Ensuite la domination qui pèse sur l'espace romain utilise des acteurs humains ou institutionnels, mais dans tous les cas, on se trouve en présence d'une réalité vivante et identifiable. Aujourd'hui, la domination résulte de la rationalisation de flux de données. D'une part on se situe au XXI^e siècle dans le domaine de l'horizontalité où la mise en relation d'une offre et d'une demande résulte de la gestion de flux des

¹ « La Grèce vaincue a vaincu son farouche vainqueur. »

² « Creuset. »

³ *White Anglo-saxon protestants.*

serveurs⁴, d'autre part on est dans un monde où les difficultés juridiques sont réglées au mieux par le *big data*, au pire par l'application du droit américain hors des frontières des États-Unis, alors qu'à Rome on a tenté de résoudre les conflits de lois par l'intervention du préteur pérégrin dans un premier temps, puis par la conceptualisation d'un *jus gentium*⁵ prenant appui sur l'homme abstrait et non sur le citoyen, avant d'en arriver en 212 à l'extension de la citoyenneté à tous ceux qui vivaient dans l'Empire, tout en réservant le droit antérieur des cités – exception faite des *deditices*⁶. Il faudra donc bien repasser par le droit romain, envisagé dans sa dimension culturelle.

Dès lors, si la domination à laquelle nous assistons ne peut raisonnablement être rapprochée de celle qui avait été exercée par Rome, pourquoi prévoir une rencontre au sein d'un groupe de recherche qui, depuis 30 ans⁷, consacre son activité à la romanité ? La première raison tient au fait que la référence à Rome en particulier, et à l'Antiquité classique plus largement, ne signifie pas la même chose tout au long de l'histoire, ou dans l'esprit de ceux qui recourent à cette référence. La seconde raison tient à cela que Rome a conceptualisé la notion de *res publica* et que c'est encore en son sein que nous évoluons aujourd'hui.

Pendant très longtemps, on a regardé la référence antique comme une référence de lettrés, alors qu'elle recouvre en fait une vision du monde. À la Renaissance, la référence à l'Antiquité est novatrice, car elle permet de se libérer des rets médiévaux. En revanche, la voici devenue passéiste au Grand Siècle, quand les Modernes raillent les Anciens. Elle sera à nouveau émancipatrice à l'époque des Lumières et de la Révolution, tandis que la Contre-Révolution l'utilise pour rétablir un ordre qui s'effrite et que le XIX^e siècle en fera un de ses instruments de domination. Il n'existe donc pas une culture classique, mais des regards portés sur la culture classique. Telle est la raison pour laquelle la rencontre du Caire débutera par une table ronde animée par un spécialiste de lettres classiques, où seront présentées les facettes émancipatrices et conservatrices du recours à la culture antique. Telle est aussi la raison pour laquelle il sera fait ici une large utilisation de la littérature.

Par ailleurs, l'ordre néolibéral, par la transposition d'une conception agressive des rapports commerciaux vers l'espace public, a quitté les rivages de la *pax hominum*⁸ pour s'engager dans l'agonistique. Or la volonté de faire régner la paix entre les hommes vient de Solon, et plus précisément de sa recherche de l'*eunomia*⁹. C'est sur

⁴ « Booking.com » en est un exemple particulièrement éloquent : si le voyageur se retrouve dans une chambre d'hôtel, ce n'est pas parce qu'il s'est mis en relation avec plusieurs hôteliers, mais parce qu'il a délégué sa démarche à des paramètres insérés dans une machine, qui lui a proposé des options.

⁵ « Droit des gens. »

⁶ Les fameux « déditices », apatrides hors de tout système juridique.

⁷ Les statuts de Méditerranées ont été déposés à la préfecture des Hauts-de-Seine en 1991.

⁸ « Paix des hommes. »

⁹ « *L'eunomia*... revêt toutes choses d'harmonie et de cohérence », Solon, *Poème 4*, traduction Dominique Hocquellet (membre de Méditerranées).

elle que la philosophie grecque est venue fonder le rejet de l'*hybris*, et plus généralement, la capacité du corps social à se gouverner de manière convenable, respectueuse envers autrui et digne face à soi-même. Or cette conception, limitée chez les Grecs à l'espace d'une cité, se retrouve à Rome au sein de la *res publica*. C'est évidemment elle qui permet à Hannah Arendt de dire que la politique c'est l'espace qui se trouve entre les hommes et qui fait du lien. Un lien tissé par la culture, devenue *de facto* émancipatrice car libératrice de l'aveuglement et de la violence.

Or, c'est parce que le groupe de Méditerranées¹⁰ croit profondément à la vertu irénique de la culture qu'il a choisi de consacrer un cycle de trois ans au phénomène de la domination et qu'il a placé en dernier lieu la question de la culture ; comme une sorte de réponse possible au maelström contemporain. C'est parce que, par ailleurs, il croit profondément à la nécessité d'une utilisation des technologies nouvelles qu'il avait tenu son précédent colloque dans un village, avec une retransmission simultanée, qu'il est prêt à recommencer ce type d'expérience, mais cette fois depuis l'étranger à partir d'une capitale du monde arabe.

La première année du programme a en effet été ouverte par le colloque de Sainte-Eulalie-de-Cernon¹¹ (organisé conjointement par Méditerranées, le CEIR et le CERCOP ; avec le soutien de l'AUF), et un cycle de conférences¹² dans le cadre du CEIR. La seconde année s'est poursuivie avec un cycle de conférences autour du thème : « Domination socio-économique et Antiquité¹³ ». Le colloque du Caire¹⁴ des 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2021 constitue donc le troisième volet de ce triptyque.

Le choix du Caire repose sur le fait que *Masr omm ed-donya*¹⁵, comme on dit en arabe. De plus, depuis 30 ans, nous avons tenu des colloques dans la plupart des pays de la Méditerranée et, pour notre jubilé qui correspond à la fête-*sed* des anciens Égyptiens, il nous est apparu naturel de revenir en Égypte, où nous avons déjà tenu un colloque à la bibliothèque d'Alexandrie en 2003.

La rencontre du Caire sera bien sûr publiée dans la collection Méditerranées¹⁶ (<https://www.mediterranees.org/nos-publications>), ainsi que sur la page Facebook

¹⁰ <https://www.mediterranees.org>

¹¹ Cf. *infra*, annexe 1.

¹² Cf. *infra*, annexe 2.

¹³ Cf. *infra*, annexe 3.

¹⁴ Cf. *infra*, « Philosophie générale du colloque ».

¹⁵ « L'Égypte est la mère du monde. »

¹⁶ Le comité scientifique de la publication est constitué ainsi qu'il suit :

Damien AGUT-LABORDERE (chargé de recherches au CNRS, équipe ArScAn – Nanterre) ;

Paolo ALVAZZI DEL FRATE (professeur d'Histoire du droit – Université de Rome-Roma Tre) ;

Jacques BOUINEAU (professeur émérite d'Histoire du droit – Université de La Rochelle) ;

Emmanuelle CHEVREAU (professeur de Droit romain – Université de Paris II Panthéon-Assas) ;

Sophie LAFONT (professeur d'Histoire du droit – Université Panthéon-Assas, directeur d'études à l'EPHE, PSL) ;

Olivier DESCAMPS (professeur d'Histoire du droit – Université Panthéon-Assas) ;

Athina DIMOPOULOU (professeur d'Histoire du droit – Université nationale et capodistrienne d'Athènes) ;



(<https://www.facebook.com/CEIRMediterranees>) et la chaîne YouTube (https://www.youtube.com/channel/UCevZmpFRBjhX7G_Xueg-Fjg), conjointement avec la journée d'étude de 2021-2022. Son esprit général est toujours marqué par les trois sceaux qui président à chacune de nos rencontres : pluridisciplinarité, soutien aux jeunes chercheurs et francophonie.

Enfin, à l'heure où la pandémie bouleverse le monde, il est plus que jamais essentiel de faire triompher la valeur de référence de notre groupe de travail : l'intelligence cordiale.

Florent GARNIER (professeur d'Histoire du droit – Université de Toulouse Capitole) ;
Burt KASPARIAN (maître de conférences d'Histoire du droit – en détachement à l'Ifao) ;
Stavroula KEFALLONITIS (maître de conférences de grec ancien – Université de Saint-Etienne) ;
Bernard LEGRAS (professeur d'Histoire grecque – Université de Paris I) ;
Cécile MICHEL (directrice de recherches au CNRS – professeure d'Assyriologie – Université de Hambourg) ;
Lahcen OULHAJ (professeur d'Economie – Université Mohamed V de Rabat).

Annexe 1 : Colloque de Sainte-Eulalie-de-Cernon

30 octobre 2018 matin

8h.30 : Accueil des participants

9h.30 : Ouverture par

Thierry CADENET, maire de Sainte-Eulalie-de-Cernon

Philippe AUGÉ, président de l'Université de Montpellier (excusé)

Jean-Marc OGIER (en vidéo), président de l'Université de La Rochelle

Alexandre VIALA, directeur du CERCOP (Montpellier)

Jacques BOUINEAU, directeur du CEIR (La Rochelle)

Approche théorique

Président de séance : Alexandre VIALA (professeur de droit public – Université de Montpellier)

9h.50 – Erik NEVEU (professeur de sciences politiques – IEP de Rennes) : « Existe-t-il une "sociologie de la domination" ? »

10h.10 – Discussion

10h.20 Giovanni LOBRANO [conférence lue] (professeur de droit romain – Université de Sassari) : « Der von den Wählern gekorene Herr derselben, nicht: ihr 'Diener', ist » [Celui qui est choisi par les électeurs est leur maître et non leur serviteur] (Weber, *Wirtschaft und Gesellschaft*)

10h.40 – Pause

Président de séance : Hassan ABD EL-HAMID (professeur d'histoire et de philosophie du droit – Université Aïn-Shams du Caire)

11h. – Olivier DEBAT (professeur de droit fiscal – Université de Toulouse Capitole) : « La muraille comme signe de domination politique. Quelques illustrations de fortifications bastionnées »

11h.20 – Discussion

11h. 30 – François OST (professeur de philosophie du droit – Facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles) : « Les pièces romaines et républicaines de Shakespeare : quelles leçons pour aujourd'hui ? »

11h.50 – Discussion

12 h. – Pause déjeuner

30 octobre 2018 après-midi

Approche historique

Président de séance : François OST (professeur de philosophie du droit – Facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles)

14h.30 – Jacques BOUINEAU (professeur d'histoire du droit – Université de La Rochelle) : « Lecture politique du tombeau de François I^{er} et de Claude de France »

14h.50 – Discussion

15h. – Raphaël NICOLLE (chargé d'enseignement de hittite – Université de Paris I–Sorbonne) : « Les dieux souverains et l'État : le cas hittite et romain »

15h.20 – Discussion

15h.30 – Pause

Président de séance : Jacques BOUINEAU (professeur d'histoire du droit – Université de La Rochelle)

15h.50 – Charles GUITTARD (professeur de langue et de civilisation latines – Université de Paris Nanterre La Défense) : « *Imperium, potestas, auctoritas, dignitas* »

16h.10 – Discussion

16h.20 – Laurent REVERSO (professeur d'histoire du droit – Université de Toulon) : « Cicéron et le droit public romain : remplacer la brutalité de la domination humaine par la domination modérée de la raison »

16h.40 – Discussion

17h. – Pause

17h.15 – AG de « Méditerranées »

31 octobre 2018 matin

Approche historique

Président de séance : Olivier DEBAT (professeur de droit fiscal – Université de Toulouse Capitole)

9h. – Dominique HOCQUELLET (agrégée de lettres classiques) : « Ismaël Kadaré : détours de la littérature face à la dictature »

9h.20 – Discussion

9h.30 – Nathalie CROS (professeur de lettres classiques en classes préparatoires – Lycée Descartes de Tours) : « Étancher la soif de Tantale : la domination de Caligula d'après Sénèque (*De ira*, II, 33) »

9h.50 – Discussion

10h. – Benoît ALIX (doctorant en histoire du droit – Université Panthéon-Assas), « La dimension linguistique du gouvernement ecclésiastique au Moyen Âge central. Réflexions à partir de la constitution *Quoniam in plerisque* du IV^e concile de Latran (1215) »

10h.20 – Discussion

10h.30 – Pause

Président de séance : Jean-Marie DEMALDENT (professeur émérite de sciences politiques – Université de Paris Nanterre La Défense)

10h.45 – Lahcen OULHAJ [conférence lue] (professeur d'économie – Université Mohamed V de Rabat) : « Domination "extérieure" en Afrique du Nord antique »

11h.05 – Hassan ABD EL-HAMID (professeur d'histoire et de philosophie du droit – Université Aïn-Shams du Caire) : « La domination à l'époque du califat omeyyade (de la domination charismatique à la domination juridico-politique) »

11h.25 – Discussion

11h.35 – Ivan BILIARSKY (professeur d'histoire du droit – Université de Varna) : « La transmission de la perle, la transmission de la loi et la raison de la domination universelle : quelques observations sur le livre de Kebra Negast »

11h.55 – Discussion

12h.05 – Pause déjeuner

31 octobre 2018 après-midi

Approche historique

Président de séance : Paolo ALVAZZI DEL FRATE (professeur d'histoire du droit – Université Roma III)

14h.15 – Jean-Marie DEMALDENT (professeur émérite de sciences politiques – Université de Paris-Nanterre–La Défense) : « L'empire ottoman à son apogée et la domination »

14h.35 – Discussion

14h.45 – Benjamin GALERAN (doctorant en histoire du droit – Université de La Rochelle) : « Domination et développements de projets politiques européens à l'époque moderne »

15h.05 – Discussion

15h.15 – Pause

Président de séance Erik NEVEU (professeur de sciences politiques – IEP de Rennes)

15h.30 – Paolo ALVAZZI DEL FRATE (professeur d'histoire du droit – Université Roma III) : « La domination française en Italie à la fin du XVIII^e siècle »

15h.50 – Discussion

16h. – Philippe STURMEL (maître de conférences d'histoire du droit – Université de La Rochelle) : « Qui domine qui dans le Frankenstein de Shelley : Héphaïstos ou Pandore ? »

16h.20 – Discussion

16h.40 – Alexandre VIALA (professeur de droit public – Université de Montpellier) : « La domination nazie ou l'éclipse totale du droit romain »

17h. – Discussion

17h.15 – Pause

17h.30 – Ahmed DJELIDA (enseignant contractuel en histoire du droit – Université de Rouen) : Rapport de synthèse

Annexe 2 : Programme des conférences du CEIR (2019-2020)

Frédéric PAYRAUDEAU, maître de conférences en égyptologie, Sorbonne Université :
« Les dynasties libyennes en Égypte antique et la question de l'exercice du pouvoir »,
12 décembre 2019

Kévin HENOCQ, doctorant en histoire du droit, CEIR (La Rochelle) : « L'Antiquité
dans la pensée contre-révolutionnaire d'Edmund Burke », 30 janvier 2020

Hadrien CHINO, maître de conférences en histoire du droit, université de Reims-
Champagne-Ardenne : « *La dominatio* dans le *Panegyrique de Trajan* de Pline le Jeune »,
20 février 2020

Michael GUICHARD, directeur d'études à l'EPHE : « Le discours du roi : comment
un pays légitime sa politique de domination sur ses voisins, d'après des archives
inédites du palais de Mari au XVIII^e siècle av. n. è. », 19 mars 2020 – annulée pour
cause de coronavirus

Emilia NDIAYE, maître de conférences de langue et de littérature latines, université
d'Orléans : « Qui est le barbare de qui ? L'imperator et les barbares gaulois,
de *La Guerre des Gaules* de César à *La Guerre civile* de Lucain », 23 avril 2020 – publiée
sans communication, pour cause d'épidémie

Annexe 3 : Programme des conférences du CEIR (2020-2021)*

Andrea PILLON (membre scientifique de l'Ifao – Le Caire) : « Élités et gestion économique dans l'Égypte du III^e millénaire av. n. è. », 15 octobre 2020

Raphaël NICOLLE (chargé d'enseignement de hittite – Université de Paris I Sorbonne) : « L'influence du dieu de l'orage dans l'économie », 26 novembre 2020

Thérènce CARVALHO (professeur d'histoire du droit – Université de Nantes) : « Le modèle antique dans la pensée des physiocrates », 28 janvier 2021

Thomas FAUCHER (chargé de recherches au CNURS, laboratoire IRAMAT-CRP2A – Université Bordeaux Montaigne) : « Les aspects monétaires de l'Égypte romaine », 25 février 2021

Alheydis PLASSMANN (maître de conférences d'histoire médiévale et régionale – Université de Bonn) : « Imaginer les connexions avec Rome. Les récits d'origine du Haut Moyen Âge et la récupération des ancêtres romains » 25 mars 2021 (sous réserve)

Eric GASPARINI (professeur d'histoire du droit – Université d'Aix-Marseille) : « La domination économique coloniale : le cas du travail forcé (1848-1948) », 8 avril 2021

* Elles ont toutes eu lieu en visioconférence pour cause de Covid 19.

Philosophie générale du colloque du Caire 2021

Le présent colloque reflète la problématique générale qui sous-tend les travaux de l'association *Méditerranées* (<https://www.mediterranees.org>) ; il va donc d'une part rendre compte d'un héritage, d'autre part symboliser une démarche.

Comme à l'accoutumée, la réflexion s'inscrira autour des notions de rémanence et d'héritage de l'Antiquité, tout au long de l'histoire et jusqu'à la période la plus contemporaine. L'héritage culturel sera donc étudié au travers du large prisme interprétatif que suscite le mot « culture ». L'héritage théorique qui en sortira, fruit des méthodes, des concepts et des résultats obtenus est destiné en premier lieu aux doctorants attelés à leur recherche. L'héritage structurel quant à lui, constitué d'un enseignement universitaire, d'un centre de recherche (le CEIR, Centre d'études internationales sur la romanité – <https://ceir.univ-larochelle.fr>) et d'une association (*Méditerranées*), est un acquis précieux mais qui devra prendre en compte les évolutions du contexte dans lequel ces différents pôles se situent.

La notion de culture pourra être entendue au sens qu'en donnait en 1995 Edgar Morin : « [ce] qui structure et oriente les instincts, construit une représentation ou vision du monde, opère l'osmose entre le réel et l'imaginaire à travers symboles, mythes, normes, idéaux, idéologies. Une culture fournit des points d'appui et d'incarnation pratiques à la vie imaginaire, des points d'issue et de cristallisation imaginaires à la vie pratique » (Edgar Morin, « Masse (sociologie de) », dans *Encyclopaedia Universalis*, corpus 14, Paris, Éditions Universalis, 1995, p. 677).

La démarche suivie sera de nature symbolique. Pour célébrer les 30 ans de l'association *Méditerranées* la transmission de l'ancien au nouveau se fera au Caire. Burt Kasparian, appelé très prochainement à la direction par intérim du CEIR succédera dans cette fonction au président-fondateur de *Méditerranées*, Jacques Bouineau, devenu professeur émérite le 1^{er} septembre dernier. Il assumera cette fonction jusqu'à la rentrée universitaire 2022, date à laquelle une solution pérenne sera trouvée, en accord avec Ahmed Djelida. La table ronde qui ouvrira notre rencontre permettra par ailleurs d'associer la dernière génération des « jeunes » du CEIR encadrés par celui qui quitte la scène : Ahmed Djelida, désormais maître de conférences, y représentera les docteurs¹⁷ et Kevin Henocq les doctorants¹⁸. Le modérateur fera parler Jacques Bouineau de l'Antiquité comme valeur culturelle émancipatrice, Kevin Henocq devra distinguer la manière dont l'Antiquité peut être conservatrice, voire réactionnaire et Ahmed Djelida noiera l'Antiquité dans le creuset

¹⁷ Anthony Crestini, qui participe *in absentia*, est lui aussi docteur et enseignant-chercheur contractuel à l'université de La Rochelle pour cette année.

¹⁸ Ses deux autres collègues, Benjamin Galeran et Mohamed Nabout al-Fattah Mohamed participent également à notre rencontre *in praesentia*.



de la romanité méditerranéenne (partout et nulle part, diffuse et en fait à la base de l'innutrition culturelle méditerranéenne et au-delà). Ce moment d'échange sera suivi d'un contre-chant sur les dysharmonies potentielles, mises en lumière par Alexandre Viala.

Après avoir planté le décor au moyen de la table ronde, trois collègues venus de trois horizons différents introduiront les trois axes de la rencontre : l'axe I mettra en lumière une Antiquité émancipatrice, l'axe II une Antiquité portant au conservatisme et l'axe III une Antiquité symbole de réaction voire d'oppression. Aucune des interventions de la matinée ne seront suivies de discussion, car il s'agira d'ouvrir un panorama. En revanche, par la suite, chaque intervention sera suivie d'une discussion afin que tous puissent participer à l'élaboration d'une réflexion commune.

À l'Ifao, le paysage intellectuel ne sera pas exactement le même, puisqu'il ne sera question que d'Antiquité, mais le thème aura été introduit dès le premier jour. Le rythme lui-même sera autre : les contributions académiques seront en effet entrecoupées de visites et suivies d'une réception.